Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-212203251-20261027-DB_2026_07_16-DE

COMMUNE DE SAINT QUAY P
Extrait du registre des délibérations du

Date de la convocation : 12 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 23

L'an deux mille vingt-six, le 19 octobre à 18 heures 30, dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. SIMELIERE Thierry, Maire, assisté de M. MOBUCHON Alain, Mme HALNA Karine, M. BARBEY-CHARIOU Erwan, Mme DEDENON Christine, M. D'HERBECOURT Henri, Mme Sophie LATHUILLIERE, Adjointes et Adjoints.

Etaient présents : M. TREBOUTA David, M. VILLENEUVE Jean-François, Mme BODIN Yveline, Mme RENARD Nadine, M. LECLERE Gérard, Mme SIMON Caroline, Mme VIAUD Sophie, M. HENIN Pierre, Mme STEVENON Christine, Mme BRIAND Armelle, Mme CAMUS Nathalie.

Absents représenté :
Mme Elodie BAZIN donne pouvoir à Mme Christine DEDENON
M. Benjamin DREUMONT donne pouvoir à M. Erwan BARBEY-CHARIOU
M. Victorien DARCEL donne pouvoir à M. Thierry SIMELIERE
M. Jean D'HERBECOURT donne pouvoir à M. Henri D'HERBECOURT
M. Pascal SOUN donne pouvoir à Mme Caroline SIMON

Présents : 18 **Représentés : 5** **Votants : 23**

Mme Sophie LATHUILLIERE a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Délibération n° 19/10/2026-16

Mandat spécial - Congrès des Maires 2026

L'association des maires de France et des présidents d'intercommunalité de France organise, du 24 au 26 novembre 2026, la 108ème édition du congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France, au parc des expositions de la porte de Versailles à Paris, concomitamment au Salon des maires et des collectivités locales.

Considérant que le congrès des maires et le salon des maires et des collectivités locales constituent des évènements professionnels permettant aux élus locaux de s'informer sur les évolutions législatives, règlementaires, techniques et financières intéressant les collectivités territoriales. Considérant que la participation à ces événements permettra aux élus concernés de prendre part à des temps d'information, de formation et d'échanges avec d'autres élus locaux.
Considérant qu'il convient de conférer à leur déplacement le caractère de mandat spécial et de prévoir la prise en charge des frais directement liés à l'accomplissement de cette mission.

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer sur la prise en charge des frais de déplacement du maire et des conseillers municipaux suivant, dans le cadre d'un mandat spécial leur permettant d'assister au Congrès des maires et au Salon des maires.
Les conseillers concernés sont :

- Yveline BODIN
- Nathalie CAMUS
- Christine DEDENON
- Jean D'HERBECOURT
- Alain MOBUCHON
- Nadine RENARD
- Thierry SIMELIERE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L 2123-18

Décide à l'unanimité :

- **De donner mandat spécial à Monsieur le Maire et ses conseillers pour se rendre au Congrès des Maire de France du 24 au 26 novembre 2026**
- **D'approuver la prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de restauration, directement lié à l'accomplissement de ce mandat spécial dans la limite des montants indiqués en annexe**
- **D'inscrire au budget les dépenses y afférentes**

Le Maire,
Thierry SIMELIERE

MAIRIE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX (CÔTES D'ARMOR)